

Charte du Jardin Partagé



Les objectifs de ce jardin :

- jardiner et produire des fruits et légumes
- tisser du lien social, travailler ensemble pour une production collective dans un cadre d'entraide et de convivialité

Les valeurs fondamentales à respecter au jardin :

- écologie au jardin
- respect du vivant
- aucune discrimination

Devenir utilisateur du jardin nécessite une adhésion particulière à la MPT 4M, et une obligation de respecter les éléments de cette charte.

Le jardin est une activité conviviale et doit le rester ! En adhérant à l'association, les personnes s'engagent à :

- **Adopter une gestion écologique du site** : économiser l'eau, ne pas utiliser de produits chimiques (engrais, insecticides...), favoriser la biodiversité locale.
- **Respecter l'autre** : le jardin accueille femmes et hommes sans discrimination de genre, de génération et d'origine. Tous les jardiniers et jardinières sont égaux. Le principe de bienveillance

est à privilégier ; aussi, les insultes, la violence et le vol sont à bannir. Chacun peut trouver sa place au jardin, sans juger l'autre dans sa plus ou moins grande aptitude à travailler. L'intérêt général prime sur l'intérêt individuel.

- **Être responsable collectivement** : le jardin est une terre gérée collectivement. Il y va de chacun de maintenir ce lieu sain et vivant. Il est donc interdit de consommer drogue et alcool au jardin. Chacun devra ranger les outils après utilisation à la place prévue dans le garage de la MPT.
- **Récolter** : le terrain visé (Jeandiats) est une propriété de la mairie, une demande est en cours pour la mise à disposition du terrain à la MPT pour le projet de jardin partagé. Durant la durée de la convention, le jardin et ses productions reviendront à ceux qui cultivent cette terre. La récolte sera partagée entre participants, une partie pourra être dédiée à des actions spécifiques : repas partagés.
- **Participer** : le jardin est un lieu convivial, où l'on trouve ce qu'on y apporte. Chacun peut amener sa motivation et sa bonne humeur, et est invité à la partager ! Les décisions sont collectives (consensus et vote), chacun peut y prendre part s'il le souhaite (démocratie participative).

Fonctionnement

Temps de jardinage : à définir collectivement

Maison Pour Tous 4 Montagnes
30 rue Pr. André Beaudoin
04 76 95 11 38 04 76 94 60 98

38250 Villard de Lans
initiatives@mpt4m.fr



mpt4m.fr